



Renforcez votre équipe
avec un acheteur en **alternance**

Ensemble, formons les talents Achat de demain

LE CHOIX D'UNE ÉCOLE DE RÉFÉRENCE DANS LA FORMATION ACHAT

Notre école représente la voie privilégiée pour acquérir l'ensemble des outils et des compétences de l'acheteur et obtenir un diplôme reconnu par l'État. Chaque année, plus de 150 acheteurs sont issus de l'ESAP, l'Ecole Supérieure des Acheteurs Professionnels.

CDAF Formation, leader de la formation Achat, dispense, via l'ESAP, deux formations certifiantes Achat destinées à former vos acheteurs :

Acheteur Leader (équivalent Bac + 4) : Titre de niveau 6 certifié RNCP

Manager d'Achats Internationaux (équivalent Bac + 5) : Titre de niveau 7 RNCP délivré par l'ISCID-CO

Grâce aux aides mises en place par l'État, la formation est financée en partie par l'OPCO dont dépend votre entreprise, CDAF Formation est à votre disposition pendant toute la durée des démarches administratives pour faciliter l'embauche de votre prochain acheteur en alternance.

Un suivi personnalisé sera mis en place dès que vous aurez sélectionné votre candidat.

Postes occupés pendant les formations dispensées par l'ESAP :

- Acheteur Leader
- Acheteur Industriel
- Acheteur famille
- Responsable Achat

LES AVANTAGES DE L'ALTERNANCE

Depuis plusieurs années et encore plus depuis la crise sanitaire, le gouvernement promeut l'alternance pour la formation des jeunes et ainsi répondre à l'enjeu sociétal d'accès à l'emploi de la nouvelle génération.

Les avantages financiers accordés aux entreprises sont nombreux, mais ne sont pas l'unique raison puisqu'il s'agit également d'avoir une main-d'œuvre qualifiée et formée aux processus de l'entreprise qui peut devenir un salarié à temps complet opérationnel de suite après la période de formation.

C'est un moyen économique pour l'entreprise de faire appel à une ressource motivée, compétente et d'évaluer sur une longue période (12 à 24 mois) l'opportunité de l'embaucher définitivement. Qu'il s'agisse de contrat d'apprentissage ou de contrat professionnalisation, chaque partie y trouve son compte !

CDAF Formation aide votre entreprise à trouver votre acheteur en alternance.



CDAF Formation reçoit dans ses 6 centres de formation de nombreuses candidatures d'acheteurs (de formation Achat BAC + 3 minimum) souhaitant poursuivre leur formation Achat à l'ESAP.

En fonction des missions confiées et des profils recherchés, les candidatures sont ensuite envoyées aux entreprises.

Le rythme de la formation est apprécié par les entreprises avec un temps de présence sur site correspondant à 75% de la durée du contrat !

Ce rythme permettant la présence des acheteurs chaque semaine leur assure la possibilité d'obtenir des vrais projets et tout en permettant au service Achat de décharger réellement sans avoir à tout ré-organiser.

Paroles d'entreprise

La formule proposée par CDAF Formation est d'une grande simplicité et d'un coût raisonnable. BMS recherche des profils d'acheteurs en contrat pro capables de s'intégrer rapidement, d'être en capacité de comprendre vite pour jouer un rôle actif et opérationnel au sein d'une structure exigeante. CDAF Formation connaît bien ces exigences et a su détecter les candidats pouvant y répondre.

L'organisation que nous proposons aux acheteurs en contrat pro se base sur nos besoins opérationnels et sur un projet spécifique. L'acheteuse aujourd'hui en formation ESAP "Acheteur Leader" niveau 6 a appris très vite les fonctions clés de l'acheteur. Elle est à même aujourd'hui de répondre aux exigences des clients.

Elle a, par ailleurs, une responsabilité pleine et entière de chef de projet. Elle travaille avec un panel d'interlocuteurs de tout niveau au sein de l'entreprise et des fournisseurs français et internationaux.

Ce projet pourrait voir son extension sur d'autres sites en France et à l'étranger. L'acheteuse en connaît les enjeux et sait les attentes fortes qui reposent sur sa réussite.

Nous avons avec CDAF Formation cette relation de proximité qui facilite la bonne compréhension des attentes d'une entreprise soumise aux aléas des marchés. La sélection des candidats proposés est essentielle à la permanence de cet équilibre.

Nos acheteurs en contrat d'alternance font partie des ressources internes indispensables à notre fonctionnement, ils en deviennent membres à part entière.

En conclusion, l'alchimie fonctionne.

Pierre Ramon
Directeur associé Achats Industriels
Bristol-Myers Squibb - Agen

Créée en 1950 par CDAF formation, l'ESAP a lancé en France le cursus de la professionnalisation des acheteurs. Aujourd'hui, les 8 centres de CDAF Formation sont à votre écoute pour répondre à vos attentes.

LES AVANTAGES DE L'ALTERNANCE

L'alternance vise un double objectif, l'insertion des jeunes et le retour à l'emploi des adultes par l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue par l'État. Fort de son succès, l'État a mis en place des aides exceptionnelles pour pousser les entreprises à investir dans l'avenir.

LES ATOUTS DE L'ESAP

L'ESAP dispense **deux formations destinées à des professionnels Achat** qui s'appuient sur un puissant réseau de 8 000 ESAPiens et la notoriété de leur école.

Le savoir-faire pédagogique de l'ESAP et ses formations axées métier facilitent leur intégration en entreprise où des responsabilités élevées et de réelles missions d'acheteurs leur sont confiées.

Les acheteurs sont présents 75 % en entreprise et 25 % en formation sur la durée totale du contrat. Les formations de l'ESAP ont lieu du mercredi au vendredi environ 2 fois / mois.

CDAF Formation vous conseille pendant toute la constitution administrative du dossier de financement et des documents à fournir à l'OPCO.

RÉSUMÉ DES AIDES PAR TYPE DE CONTRAT D'ALTERNANCE

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Type de contrat	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat à durée limitée (CDL) • Contrat à durée indéterminée (CDI) 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat à durée déterminée (CDD) • Contrat à durée indéterminée (CDI)
Durée du contrat	12 à 24 mois en fonction de la durée du cycle de formation	De 6 à 24 mois en fonction de la durée du cycle de formation
Âge	De 16 à 29 ans révolus	<ul style="list-style-type: none"> • De 16 à 25 ans révolus • À partir de 26 ans et sans limite d'âge dans la mesure où l'individu est inscrit à Pôle Emploi
Rémunération*	Entre 43 % et 100 % du Smic suivant l'âge et le niveau d'études, ou le salaire minimum conventionnel si plus favorable. Exonération de charges salariales pour l'entreprise et le jeune.	Entre 55 % et 100 % du Smic suivant l'âge et le niveau d'études, ou 85 % de la rémunération minimale prévue par la convention collective ou l'accord de branche de l'entreprise si plus favorable.
Aide au financement de la formation	Prise en charge partielle de la formation par votre OPCO selon les coûts contrats définis branche par branche. Reste à charge sur budget entreprise	Prise en charge partielle de l'OPCO selon un taux horaire défini branche par branche Aide : pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 26 ans : 2000 euros par contrat Pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 45 ans : 2 000 euros par contrat (a priori non cumulable avec aide exceptionnelle alternance)
Aides exceptionnelles	Prolongation de l'aide exceptionnelle 8 000 euros pour les entreprises qui embauchent un alternant de moins de 30 ans (apprentissage/contrat pro) jusqu'en décembre 2021 <i>Sous condition d'éligibilité à la situation de votre entreprise (taille + branche).</i>	

*Sources : URSAAF 2021

NB : Le calcul des charges est trop spécifique et propre à l'entreprise pour fournir une information précise à chaque entreprise cliente.

LES DÉMARCHES

L'employeur adresse à l'OPCO (Opérateur de Compétences) qui finance la formation le formulaire CERFA du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation complété et signé par lui-même et le salarié.

Dans un délai de 20 jours à compter de la réception, l'OPCO notifie à l'employeur sa décision relative à la prise en charge financière et dépose le contrat, accompagné de sa décision, auprès de la Direccte.

À défaut de réponse dans ce délai, la prise en charge est réputée acceptée et le contrat est réputé déposé.

LE TUTORAT

L'entreprise doit désigner un tuteur/maître d'apprentissage pour l'alternant.

Le tuteur/maître d'apprentissage doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans en rapport avec la qualification visée. Le tuteur/maître d'apprentissage peut bénéficier de formation dans cette fonction et, selon la branche professionnelle, être indemnisé mensuellement.

La fonction de tuteur/maître d'apprentissage doit être considérée comme valorisante et enrichissante ! Vous accompagnez votre alternant et vous aurez aussi l'occasion d'avoir un regard neuf sur vos pratiques.

TEMPS DE TRAVAIL ET ALTERNANCE

Le temps de formation est inclus dans le temps de travail. Le temps de travail du salarié en contrat d'alternance est sur une base 35h comme celui des autres salariés de l'entreprise.

Les acheteurs sont en formation du mercredi au vendredi environ toutes les deux semaines (Acheteur Leader totalise 58 jours de formation et Manager d'Achats Internationaux 58 jours).



Paroles d'entreprise

La Formation "Manager d'Achats Internationaux" prodiguée par CDAF Formation correspond en tous points aux besoins de notre structure et permet à notre acheteuse d'être rapidement opérationnelle dans les missions qui lui sont confiées.

Cette première expérience est positive et nous encourage à poursuivre notre collaboration en intégrant de nouveaux acheteurs avec CDAF Formation en contrat pro.

*Violette SKIBINSKI
Direction Facilities Solutions
Cofely GDF SUEZ*

L'ESAP EN 7 POINTS

- 70 ans d'excellence
- Pionnier dans les formations Achat, une réelle expertise métiers
- + 10 000 personnes formées à ce jour
- Des programmes de formations diplômantes jusqu'à BAC+5
- Une implantation nationale : Paris, Lille, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Saint Nazaire
- Un service ingénierie de formation innovant
- Un puissant réseau d'anciens élèves

ÎLE DE FRANCE (SIÈGE SOCIAL)

11 avenue du Val de Fontenay
94120 Fontenay-sous-Bois
Tél. 01 43 94 70 40 Fax: 01 48 76 52 86

Véronique Carmes Coordinatrice diplômant
Tél. 01 43 94 70 46 vcarmes@cdaformation.fr

HAUTS-DE-FRANCE

941 rue Charles Bourseul
BP 10838 - 59508 Douai Cedex
Tél. 03 27 71 24 60 - Fax: 03 27 71 24 68
Pui Kwan Simon Directrice régionale
psimon@cdaformation.fr



École Supérieure des Acheteurs Professionnels

PAYS DE LA LOIRE / BRETAGNE

CCI Nantes/Saint-Nazaire
Gavy-Océanis - BP 152
44603 Saint-Nazaire Cedex
Tél. 02 40 44 42 22 Fax: 02 40 53 69 37

Jean-Michel Callens Correspondant Région Ouest
Tél. 02 40 44 42 23 jcallens@nantes.cci.fr

AUVERGNE - RHÔNE-ALPES PACA

58 boulevard Niels Bohr
CS 52132
69603 Villeurbanne CEDEX
Tél. 04 72 56 00 96
Fax: 04 78 37 17 60

Nicolas Bedos Directeur Régional
nbedos@cdaformation.fr

NOUVELLE AQUITAINE

Espace Nomade
39 rue du Château d'Eau
33000 Bordeaux
Tél. 01 43 94 70 40

Eric Lépine Directeur Régional
elepine@cdaformation.fr

OCCITANIE

478 rue de la Découverte
CS 67624 - Mini Parc 3
31676 Labège Cedex
Tél. 01 43 94 70 40

Eric Lépine Directeur Régional
elepine@cdaformation.fr

Plus d'information, vous inscrire ...



www.cdaformation.fr

Tél. 01 43 94 70 40

CDAF Formation - Société par Actions Simplifiée au capital de 110.000 euros - Code NAF : 8559A - N° Siret : 445 369 978 00041
RCS CRETEIL 445 369 978 - n° TVA intracommunautaire : FR 33 44 536 99 78